



Réunion du 27 Septembre 2021

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents: Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - CHABANY - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

### **AVIS AUX CLUBS**

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### **COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE**

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

### **RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT**

Affaire N°17 Dossier transmis par la commission foot loisir D4 poule A  
Affaire N°18 Dossier transmis par la commission sénior D3 poule D  
Affaire N°19 Dossier transmis par la commission foot loisir D4 poule B  
Affaire N°20 Dossier transmis par la commission foot loisir D4 poule C  
Affaire N°21 Dossier transmis par la commission foot loisir D3 poule C  
Affaire N°22 Dossier transmis par la commission foot loisir D4 poule A  
Affaire N°23 Dossier transmis par la commission foot loisir D4 poule B  
Affaire N°24 Dossier transmis par la commission foot loisir D4 poule C  
Affaire N°25 Dossier transmis par la commission foot loisir D3 poule A  
Affaire N°26 Dossier transmis par la commission foot loisir D2 poule B  
Affaire N°27 Dossier transmis par la commission foot loisir D4 poule C  
Affaire N°200 Dossier transmis par la commission jeunes U15 D3 poule A  
Affaire N°201 Dossier transmis par la commission jeunes U15 Coupe de la Loire  
Affaire N°202 Dossier transmis par la commission jeunes U15 Coupe de la Loire  
Affaire N°203 Dossier transmis par la commission jeunes U18 D3 poule D  
Affaire N°204 Dossier transmis par la commission jeunes U18 D3 poule D  
Affaire N°205 Dossier transmis par la commission jeunes U15 D3 poule A  
Affaire N°206 Dossier transmis par la commission jeunes U14 D1

### **DECISIONS**

#### **FORFAIT SIMPLE**

**\*N°17 rencontre n°23420421 du 18/09/2021 District4 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point à CELLIEU JS 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST HI CUSS VAL 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°20 rencontre n°23420603 du 25/09/2021 foot loisir D4 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point à CHFEUG DERVAUX 6 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CHATEAUNEUF 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°21 rencontre n°23420332 du 18/09/2021 foot loisir D3 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point à FIRMINY 6 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (FC ST ETIENNE 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°22 rencontre n°23420419 du 18/09/2021 foot loisir D4 poule A**



SAISON 2021 / 2022

## REGLEMENT

*District de la Loire*

Tél : 04-77-92-28-79

Match perdu par forfait avec – 1 point à CHAMPIEU MARCILLY 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (HAUTES CHAUMES 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°23 rencontre n°23420512 du 18/09/2021 Foot loisir D4 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point à ANZIEUX FOOT 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MONTROND 6) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°24 rencontre n°23420600 du 18/09/2021 Foot loisir D4 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point à CHFEUG DERVAUX 6 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST VICTOR SUR LOIRE 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°25 rencontre n°23420151 du 18/09/2021 Foot loisir D3 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point à USSON 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHARLES VIGILANTE 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°26 rencontre n°23415336 du 25/09/2021 Foot loisir D2 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point à SE PORTUGAIS 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHAMOND ES 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°201 rencontre n°23602256 du 19/09/2021 Coupe de la Loire U15**

Match perdu par forfait à L'HORME

**\*N°202 rencontre n°23602256 du 19/09/2021 Coupe de la Loire U15**

Match perdu par forfait à SE AVANT GARDE

**\*N°206 rencontre n°23422180 du 26/09/2021 U14**

Match perdu par forfait avec – 1 point à FC ST ETIENNE 8 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (HAUT PILAT INTERFOOT 8) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

### FORFAIT GENERAL

N° 18 ST CHAMOND FOOT 3 590282 amende 80€

N° 19 SORBIERS TALAUDIERE 6 564205 amende 80€

N°27 SE MONTREYNAUD 6 542421 amende 80€

N°200 GRAND CROIX LORETTE 516403 amende 50€

N°203 ST CHARLES VIGILANTE 2 504693 amende 50€

N°204 SE MONTREYNAUD 542421 amende 50€

N°205 GRAND CROIX LORETTE 516403 amende 50€

### AMENDE

Amende pour forfait simple : 50€

N°17	Match n°23420421	District 4	poule A	Journée 1
N°20	Match n°23420603	Foot loisir D4	poule C	Journée 2
N°21	Match n°23420332°	Foot loisir D3	poule C	Journée 1
N°22	Match n°23420419	Foot loisir D4	poule A	Journée 1
N°23	Match n°23420512	Foot loisir D4	poule B	Journée 1
N°24	Match n°23420600	Foot loisir D4	poule C	Journée 1
N°25	Match n°23420151	Foot loisir D3	poule A	Journée 1
N°26	Match n°23415336	Foot loisir D2	poule B	Journée 2

Amende pour forfait simple : 30€

N°201 Match n°23602256 Coupe de la Loire U15

N°202 Match n°23602256 Coupe de la Loire U15

N°206 Match n°23422180 U14 D1

### RECEPTIONS RECLAMATIONS

Affaire N°1 foot loisir D2 poule B ENT ST JEAN BONNEFONDS / ST CHAMOND 5

Affaire N°2 U18 D1 FIRMINY FCO 1 / LOIRE NORD FC 2

Affaire N°3 U18 D2 poule A AF PAYS DE COISE / CHF ALGERIENS

Affaire N°4 foot loisir D2 poule B SE PORTUGAIS 5 / SORBIERS TALAUDIERE 5

### DECISIONS RECLAMATIONS



### AFFAIRE N°1

**ENT ST JEAN BONNEFONDS N°516407 contre ST CHAMOND 5 N°848717**

Championnat : foot loisir D2 Poule B

Match n°23415330 du 18/09/2021

**Match arrêté à la 55<sup>ème</sup> minute**

**L'équipe de ST JEAN BONNEFONDS se retrouve avec moins de 8 joueurs suite à blessures.**

### DECISION

Match perdu par pénalité à ST JEAN BONNEFONDS avec -1 point.

Pas de sanction financière. Art 23.2.4 des RG du DLF.

Gain du match est accordé à ST CHAMOND 5 sur le score de 0 à 7.

Frais de dossier à STJEAN BONNEFONDS : 40€

### AFFAIRE N°2

**FIRMINY FCO 1 N°504278 contre LOIRE NORD FC 2 N°552975**

Championnat : U18 D1

Match n°23421487 du 12/09/2021

### **Evocation des services administratifs**

Suite à l'évocation des services administratifs, la CR constate que le joueur SAWADOGO Moumini n° licence 9603474596 du club de FIRMINY FCO n'était pas qualifié à la date de la rencontre. (Art 35.7 évocation des règlements sportifs du District)

### DECISION

En conséquence, la CR décide : retrait de moins 3 points au classement en championnat pour le club de FIRMINY FCO

Amende : 22 x 3 = 66€ à (Art 35.7 des règlements sportifs du District)

Aucune réserve n'ayant été posée : résultat du terrain.

Les frais de dossier sont imputés à FIRMINY FCO soit : 40€

### AFFAIRE N°3

**AF PAYS DE COISE N°563727 contre CHF ALGERIENS N°534257**

Championnat : U18 D2 Poule A

Match n°23421668 du 12/09/2021

**Match arrêté à la 80<sup>ème</sup> minute**

**L'équipe de CHF ALGERIENS se retrouve avec moins de 8 joueurs suite à blessures.**

### DECISION

Match perdu par pénalité à CHF ALGERIENS avec -1 point.

Pas de sanction financière. Art 23.2.4 des RG du DLF.

Gain du match est accordé à AF PAYS DE COISE sur le score de 19 à 0.

Frais de dossier à CHF ALGERIENS : 40€

### AFFAIRE N°4

**SE PORTUGAIS 5 N°523196 contre SORBIERS TALAUDIÈRE 5 N°564205**

Championnat : foot loisir D2 Poule B

Match n°23415332 du 18/09/2021

**Match arrêté à la 45<sup>ème</sup> minute**

**L'équipe de SE PORTUGAIS se retrouve avec moins de 8 joueurs suite à blessures.**

### DECISION

Match perdu par pénalité à SE PORTUGAIS avec -1 point.

Pas de sanction financière. Art 23.2.4 des RG du DLF.

Gain du match est accordé à SORBIERS TALAUDIÈRE sur le score de 0 à 6.

Frais de dossier à SE PORTUGAIS : 40€

### VALIDATION DES ENTENTES

SAISON 2021 / 2022

## REGLEMENT

*District de la Loire*

Tél : 04-77-92-28-79



Après vérification des licences par la CR le club 1er nommé en gras est gestionnaire de l'entente

Catégorie U15 **CO LA RIVIERE 580450** et SAINTE UNITED 2016 581623

Catégorie U15 **AS CHAMBEON MAGNEUX 546352** et LOIRE FOREZ FOOTBALL 582208 et CLEPPE PONCINS 515183

Catégorie U15 **FC LURIECQ 529512** et US SUD FOREZIENNE 552126

Catégorie U15 **AS CHATEAUNEUF 533556** et FC ST JOSEPH ST MARTIN 517776

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.**

La Présidente de séance  
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire  
Serafino SIDONI